

COMMUNE DE BLAUVAC



Mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de BLAUVAC



Résumé non technique

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
LE DEMANDEUR	4
LE ZONAGE	5
Rappel du contexte :	5
Diagnostic du système d'assainissement des eaux usées :	5
Programme de travaux et élaboration du zonage d'assainissement:	6
Conclusion :	6

PREAMBULE

Le résumé non technique demandé comporte notamment :

- ✓ Des renseignements sur le demandeur ;
- ✓ La présentation du zonage

Conformément à l'article R.214-6 du Code de l'Environnement, le présent document constitue donc le **Résumé Non Technique** du zonage d'assainissement de la commune de **Blauvac**.

LE DEMANDEUR

Maîtrise d'ouvrage pour la totalité de l'opération



Syndicat des eaux Rhône Ventoux
595 Chemin de l'Hippodrome
84200 Carpentras
Tel : 04 90 60 81 81
contact@rhone-ventoux.fr

LE ZONAGE

Le zonage de l'assainissement est une carte définissant les zones d'un territoire soumises à la réglementation régissant l'assainissement collectif, les zones d'assainissement collectif futures et celles soumises à la réglementation de l'assainissement non collectif.

Cette cartographie est établie sur la base de :

- L'existence du réseau public de collecte de l'assainissement,
- Les modalités techniques et économiques d'extension du réseau public de collecte de l'assainissement,
- La capacité du réseau public de collecte et celle des installations de traitements des eaux usées,
- L'aptitude des sols à l'infiltration définissant les procédés de traitement autorisés en assainissement non collectif,
- Les projets d'urbanisation.

La mise à jour de ce document est donc nécessaire lors d'une évolution des documents d'urbanisme. La modification d'un tel document est soumise à enquête publique.

Rappel du contexte :

La commune s'étend sur 20.8 km² et se situe au nord du département de Vaucluse, en région Sud. Elle appartient à la communauté de communes Ventoux Sud (CCVS).

Elle compte 536 habitants à compter du 1^{er} janvier 2021 d'après le rapport de recensement de la population de l'Insee.

Un premier Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), établi en 2007 et mis à jour en 2020, a permis de définir une cartographie du zonage de l'assainissement de la commune.

L'élaboration en 2019 du Plan Local d'Urbanisme a conduit à la mise à jour de ce zonage.

Diagnostic du système d'assainissement des eaux usées :

Les deux systèmes d'épuration des eaux usées ont été analysés pour définir leur état de fonctionnement et de saturation.

Le système d'assainissement collectif dit « Village » de la commune de Blauvac est composé d'un réseau d'assainissement gravitaire de 1.295 km et d'une station de traitement des eaux usées de type culture fixée par biodisque pouvant traiter la charge polluante de 150 habitants. (On exprime cette capacité en équivalents habitants). Le milieu récepteur des eaux traitées par la station est un fossé d'évacuation situé en aval de la station.

La station d'épuration a été mise en service en 1993 et son fonctionnement est conforme à la réglementation. La capacité de l'installation réellement sollicitée représente environ 66% de sa capacité maximale. La station peut largement accepter les charges supplémentaires liées à l'urbanisation de la commune comme prévu au PLU.

Le système d'assainissement collectif dit « Saint Estève » de la commune de Blauvac est composé d'un réseau d'assainissement gravitaire de 3.205 km et d'une station de traitement

des eaux usées de type filtre planté de roseaux pouvant traiter la charge polluante de 300 habitants. (On exprime cette capacité en équivalents habitants). Le milieu récepteur des eaux traitées par la station est le ruisseau de Bramefan.

La station d'épuration a été mise en service en 2017 et son fonctionnement est conforme à la réglementation. La capacité de l'installation réellement sollicitée représente environ 61% de sa capacité maximale. La station peut largement accepter les charges supplémentaires liées à l'urbanisation de la commune comme prévu au PLU.

La commune de Blauvac compte 162 installations d'assainissement non collectif ayant fait l'objet d'un contrôle entre 2002 et 2020.

Programme de travaux et élaboration du zonage d'assainissement:

La commune de Blauvac a inscrit dans le cas de ce schéma directeur d'assainissement un zonage d'assainissement collectif, et des programmes de travaux prioritaires.

Conclusion :

L'examen du zonage d'assainissement de la commune de Blauvac par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, a conclu, par la décision n°CE-2024-3661, que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) la commune de Blauvac a actualisé son étude de zonage d'assainissement sur l'ensemble du territoire communal afin de mettre en concordance les deux plans de zonage.